

PLAN DE COURS

POL5875 – 20 : POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Session d'Été 2018

Horaire : mardi et jeudi à 9h30-12h30

Enseignante : **Loan H. Trinh, MBA, Ph.D.**

Bureau : A-3650

Heures de disponibilité : sur rendez-vous

I. Descriptif du cours

Étude des objectifs et des moyens de la politique économique des gouvernements, avec application particulière au Québec. Revue des contraintes affectant l'administration de la mission économique de l'État au Québec et au Canada. Inventaire des interventions gouvernementales relevant de la mission économique et analyse de leurs particularités et de leurs effets.

II. Objectifs du cours

Ce cours s'adresse à des étudiants en science politique et dans des disciplines connexes désireux de comprendre les enjeux de la politique économique. Le cours visera avant tout à comprendre les politiques économiques canadiennes et québécoises. Toutefois, pour être complet, leur portrait sera mis en perspective avec les politiques économiques d'autres pays développés et émergents.

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de :

- Décrire le mécanisme et les objectifs et les instruments de la politique économique
- Comprendre le rôle de l'État en matière économique, ses axes d'intervention et le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique économique
- Analyser les principaux domaines d'intervention de l'État dans le domaine économique
- Analyser et commenter des politiques structurelles et conjoncturelles du gouvernement canadien et québécois en matière économique
- Comparer les politiques économiques de différentes provinces et pays

III. Formule pédagogique

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux, des apprentissages individuels par la lecture des textes et des activités d'apprentissage réalisées en classe. La participation des étudiants aux discussions en classe est vivement encouragée.

IV. Thèmes des cours

Séance	Thèmes et activités	Dates de remise des travaux
Séance 1 1 mai	INTRODUCTION ET DESCRIPTION DU COURS LES OBJECTIFS, LES ACTEURS ET LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE <u>Lecture</u> 1. Le plan économique du Québec (mars 2017): http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf NB : lecture des sections A et B seulement	Formation de l'équipe et choix du sujet de projet d'équipe
Séance 2 3 mai	LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MACROÉCONOMIE	
Séance 3 8 mai	LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MICROÉCONOMIE	Une page sur le contexte et l'importance de la politique choisie
Séance 4 10 mai	POLITIQUE MONÉTAIRE (principalement porter sur le taux de change, le taux d'intérêt et l'inflation)	
Séance 5 15 mai	POLITIQUE BUDGÉTAIRE (<i>référence : budget 2018 du Québec et du Canada</i>)	
Séance 6 17 mai	POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR	
Séance 7 22 mai	SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE PARTIE DU COURS ET UN MINI TEST DE MI-SESSION	
Séance 8 24 mai	Séance d'activités libres	
Séance 9 29 mai	LA MONDIALISATION ET LES ACCORDS DE LIBRE ÉCHANGES	

Séance 10 31 mai	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	Rapport préliminaire du projet d'équipe sous forme de Powerpoint (avant 3 juin)
Séance 11 5 juin	POLITIQUE FISCALE	
Séance 12 7 juin	POLITIQUE DE LA MAIN D'ŒUVRE	
Séance 13 12 juin	POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE URBAINE : LA VILLE – UN PHÉNOMÈNE ÉCONOMIQUE	
Séance 14 14 juin	PRÉSENTATION ORALES DES PROJETS D'ÉQUIPE	
Séance 15 19 juin	EXAMEN FINAL	

Lectures :

Une bibliographie sélective sera proposée selon les ouvrages disponibles en bibliothèque UQAM. Des documents PDF seront déposés sur Moodle par l'enseignante avec les notes de cours.

V. Modalités d'évaluation

	Activités	Échéance	Pondération
1	Travail de groupe sur l'analyse et l'évaluation d'une politique économique Choix du sujet et expliquer la nécessité de la politique choisie Rapport préliminaire sous forme de Powerpoint Présentation orale	8 mai 2 juin 14 juin	35% 5% 10% 20%
2	Test de mi session		20%
3	Assiduité et participation en classe		5%
4	Examen final	19 juin	40%
	TOTAL		100%

Services de soutien académique

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiante-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici :

(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx>

Ainsi qu'un service de soutien psychologique :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique

(<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiant-e-s du département.

GRILLE DE CONVERSION

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

À partir du trimestre de l'Été 2018

	Note	Intervalle	
	A+	[90 – 100]	Excellent
	A	[85 - 90[Excellent
	A-	[80 - 85[Excellent
	B+	[77 - 80[Très bien
	B	[74 - 77[Très bien
	B-	[70 - 74[Très bien
	C+	[67 - 70[Bien
	C	[65 - 67[Bien
Ces notes	C-	[63 - 65[Bien
n'existent pas	D+	[61 - 63[Passable
	D	[59 - 61[Passable
	E	< 59[Échec

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.